



**MINISTÈRES
ÉDUCATION
JEUNESSE
SPORTS
ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
RECHERCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction générale des ressources humaines

RAPPORT DU JURY

SESSION 2025

Concours : Concours d'Accès au Corps des Professeurs de Lycée Professionnel Externe et CAER

Section : Génie Mécanique

Option : Maintenance des Systèmes Mécaniques Automatisés

Rapport de jury présenté par :

Monsieur Emmanuel **SERNA**

Inspecteur **G**énéral de l'Éducation, du **S**port et de la **R**echerche

SOMMAIRE

1.	Textes officiels de références	3
2.	Organisation du concours	3
3.	Statistiques	4
4.	La 1 ^{ère} épreuve d'admissibilité : épreuve écrite disciplinaire	5
5.	La 2 ^{nde} épreuve d'admissibilité : épreuve écrite disciplinaire appliquée	7
6.	La 1 ^{ère} épreuve d'admission : épreuve de leçon	10
7.	La 2 ^{nde} épreuve d'admission : épreuve d'entretien avec le jury	Erreur ! Signet non défini.
8.	Conclusion	14

Remerciements

Le lycée Paul Langevin de Beaucaire a accueilli les épreuves d'admission de cette session 2025. Les membres du jury tiennent à remercier le Chef d'établissement du lycée, ses collaborateurs et l'ensemble des personnels pour la qualité de leur accueil et l'aide efficace apportée tout au long de l'organisation et du déroulement de ce concours qui a eu lieu dans d'excellentes conditions.

1. Textes officiels de références

Les textes officiels régissant les concours du second degré sont disponibles sur le site du Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports à l'adresse :

<https://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid98467/les-textes-officiels-de-reference-sur-les-concours-du-second-degre.html>

Le BOEN n°2 du 12 janvier 2012 traitant de l'organisation pour les candidats présentant un handicap est également consultable sur le site du ministère : <https://www.education.gouv.fr/bo/12/Hebdo2/MENE1132911C.htm>

2. Organisation du concours

L'arrêté du 25 janvier 2021 fixant les sections et modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel - NOR : MENH2033187A

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043075622>

Le concours est composé de deux épreuves d'admissibilité et de deux épreuves orales d'admission.

Les épreuves d'admissibilité

L'obtention d'une note inférieure ou égale à 5/20 à l'une des deux épreuves d'admissibilité est éliminatoire.

La première épreuve « Épreuve écrite disciplinaire » a pour but de vérifier que le candidat est capable de mobiliser ses connaissances scientifiques et techniques pour analyser et résoudre un problème technique caractéristique de l'option du concours. *Cette épreuve, de coefficient 2, a une durée de 5 heures.*

La deuxième épreuve d'admissibilité est une « Épreuve écrite disciplinaire appliquée ». Elle a pour but de vérifier la capacité du candidat à élaborer tout ou partie de l'organisation d'une séquence pédagogique. Le thème est proposé par le jury ainsi que les documents techniques et pédagogiques nécessaires (documents professeurs, documents fournis aux élèves, éléments d'évaluation). Cette épreuve se fait à partir d'un dossier technique caractéristique de l'option choisie, fourni au candidat, et comportant les éléments nécessaires à l'étude. *Cette épreuve, de coefficient 2, a une durée de 5 heures.*

Les épreuves d'admission

L'obtention de la note 0/20 à l'une des deux épreuves d'admission est éliminatoire.

La première épreuve d'admission est une épreuve pratique et orale de leçon. *Cette épreuve, de coefficient 5, dure 6 heures* et se décomposent ainsi :

- Des travaux pratiques encadrés (durée 4 heures).
- Une préparation de l'exposé (1 heure).
- Un exposé devant le jury (30 minutes maximum).
- Un entretien avec le jury (30 minutes maximum).

La finalité de cette épreuve est la conception, l'animation et la justification devant le jury d'une séance d'enseignement dans la section et l'option du concours. Elle permet d'apprécier à la fois la maîtrise disciplinaire, la maîtrise de compétences pédagogiques. L'exploitation pédagogique attendue est relative aux enseignements d'une classe de lycée professionnel donnée. Elle prend appui sur les investigations et les analyses effectuées au préalable par le candidat au cours de travaux pratiques relatifs à un système technique de la spécialité. Les travaux pratiques réalisés pendant la première partie de l'épreuve sont évalués par une note sur 10 points. L'exposé et l'entretien avec le jury sont évalués par une note sur 10 points.

La deuxième épreuve d'admission est une épreuve orale d'entretien avec le jury. Elle porte sur la motivation du candidat et son aptitude à se projeter dans le métier de professeur au sein du service public de l'éducation. L'entretien comporte une première partie d'une durée de quinze minutes débutant par une présentation, d'une durée de cinq minutes maximum, par le candidat des éléments de son parcours et des expériences qui l'ont conduit à se présenter au concours en valorisant ses travaux de recherche, ses études, les enseignements suivis, les stages, l'engagement associatif ou les périodes de formation à l'étranger. Cette présentation donne lieu à un échange avec le jury de dix minutes maximum. La deuxième partie de l'épreuve, d'une durée de vingt minutes, doit permettre au jury, au travers de deux mises en situation professionnelle, l'une d'enseignement, la seconde en lien avec la vie scolaire, d'apprécier l'aptitude du candidat à :

- s'approprier les **valeurs de la République**, dont la laïcité, et les exigences du service public ;
- faire connaître et faire partager ces valeurs et exigences.

Cette épreuve, de coefficient 3, a une durée de 35 minutes.

3. Statistiques

	CAPLP	CAFEP	Total
Nombre de postes	15	2	17
Nombre d' inscrits	87	16	103
Nombre de candidats ayant composé	Épreuve écrite disciplinaire : 50 Épreuve écrite disciplinaire appliquée : 50		
Nombre de candidats admissibles	29	6	35
Nombre de candidats présents aux épreuves d'admission	24	6	30
Nombre de candidats admis	15	2	17
Nombre de candidats admis sur liste complémentaire	0	1	0

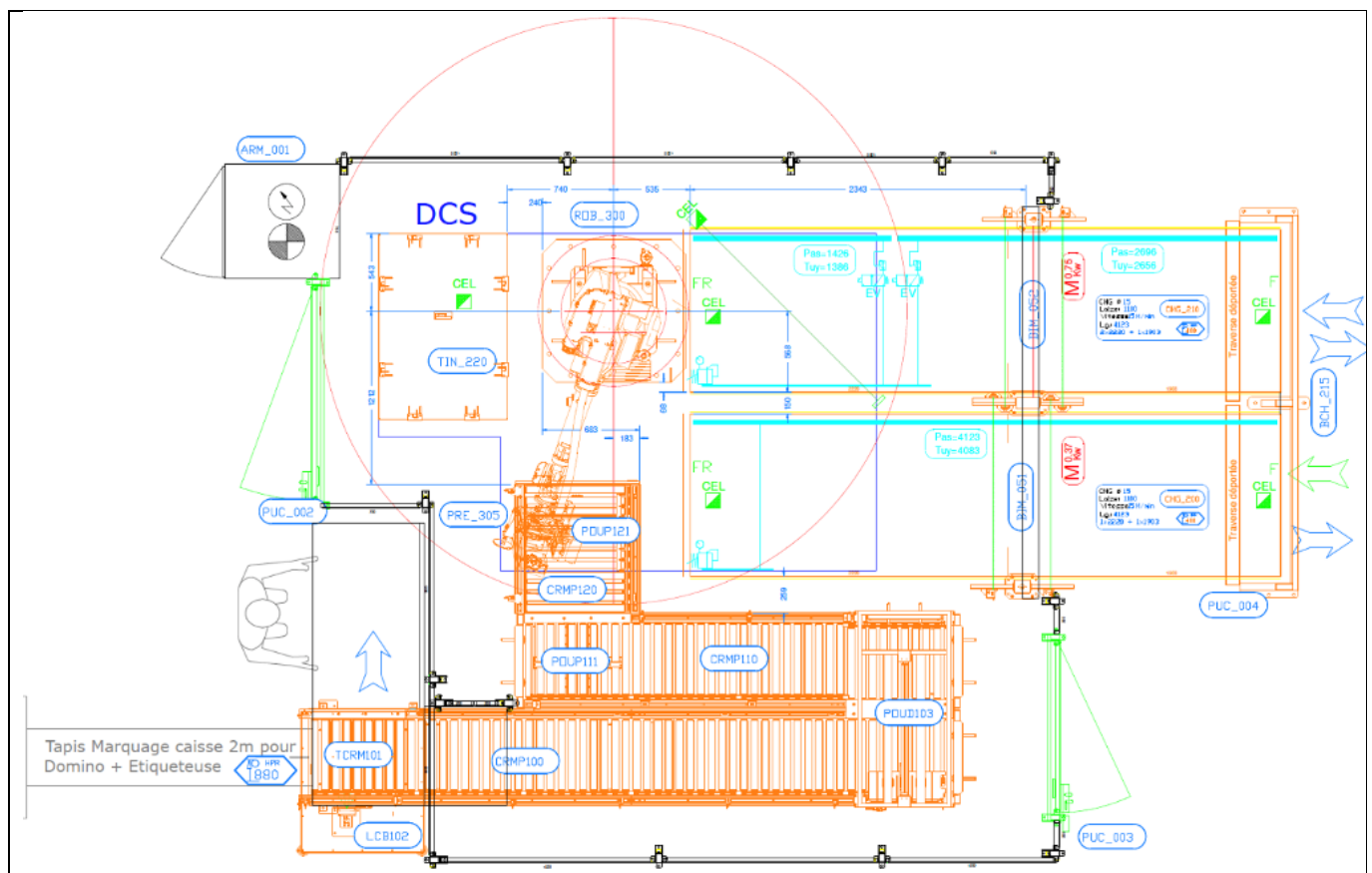
4. La 1^{ère} épreuve d'admissibilité : épreuve écrite disciplinaire

4.1. Organisation et finalités de l'épreuve

Cette épreuve a pour but de vérifier la capacité du candidat à mobiliser ses connaissances scientifiques et techniques pour analyser et résoudre un problème technique caractéristique de l'option du concours. Cette épreuve, de coefficient 2, a une durée de 5 heures. L'obtention d'une note inférieure ou égale à 5/20 à cette épreuve est éliminatoire.

4.2. Support technologique de l'épreuve

L'entreprise Prolinat est spécialisée dans la création et la fabrication de divers desserts dont des desserts glacés. Afin d'améliorer sa productivité, l'entreprise a installé en bout de chaîne de conditionnement une ligne de palettisation appelée ligne EASYPAC objet de l'étude. L'installation est constituée d'une machine de type EASYPAL, machine robotisée automatique qui permet la palettisation de caisses de desserts gourmands depuis une ligne de production. Le service de maintenance a été sollicité pour une mise en sécurité de la zone de travail du robot ainsi qu'une analyse des temps d'arrêt de production afin de déterminer les sous-ensembles les plus pénalisants.



4.3. Structure de l'épreuve

Le sujet amenait le candidat à traiter 5 parties indépendantes portant sur le support présenté.

Partie 1 : Étude technique et économique de la maintenance sur le système étudié

Le candidat met en avant les sous-ensembles les plus pénalisants à partir d'une courbe de Pareto, détermine les indicateurs de fiabilité, de maintenabilité et de disponibilité, et enfin calcule les coûts directs et indirects d'arrêts de production.

Partie 2 : Modification du système de poussée

Le candidat étudie une amélioration pneumatique de l'un des sous-ensembles les plus pénalisants à savoir le poussoir de cartons pour la prise par le robot, car régulièrement certains cartons sont abîmés. Pour remédier à ce problème, le service de maintenance est chargé d'implanter un régulateur de pression avec manomètre dans le circuit de puissance pneumatique.

Partie 3 : Étude du renforcement de la sécurité aux abords de la zone de travail du robot

D'autres arrêts importants sur les convoyeurs d'entrée et sortie des palettes engendrent des coûts et entraînent également une prise de risque des opérateurs et/ou des techniciens de maintenance lorsqu'ils souhaitent intervenir pour libérer des palettes à l'origine d'un blocage. En effet, cette partie des convoyeurs n'est plus obstruée par les grilles de sécurité. Le candidat fait une analyse de risque afin de choisir une solution technique de mise en sécurité des opérateurs et des techniciens de maintenance.

Partie 4 : Étude cinématique de la modification du système de tension chaîne

Suite à une usure prématurée des chaînes du sous-ensemble transfert liée à de trop nombreuses interventions sur leur tension, le candidat étudie le remplacement du système de tension de chaîne mécanique par un système de tension automatique permettant ainsi d'optimiser les performances de la machine et de diminuer les interventions sur ce composant.

Partie 5 : Adressage Ethernet IPV4 des sous-ensembles du système EASYPAL

Le candidat est chargé de mettre sur le réseau LAN du bâtiment les ordinateurs de la ligne afin de mettre en place une télémaintenance du système.

4.4. Commentaires du jury

Le sujet est composé de cinq parties indépendantes, équilibrées en durée et en difficulté, traitant chacune d'un thème différent : analyse de la maintenance, pneumatique, analyse de risque, mécanique, et réseau informatique. Le questionnaire est construit pour permettre une entrée aisée dans chacune des parties, puis la difficulté augmente progressivement. Le jury constate que de nombreux candidats n'ont pas traité toutes les parties.

La première partie (analyse de la maintenance) a été globalement bien traitée. La deuxième partie (pneumatique) n'est pas traitée de façon satisfaisante. La lecture et la compréhension des schémas pneumatiques et hydrauliques sont globalement satisfaisantes mais la représentation des symboles est approximative. La troisième partie (analyse du risque) est satisfaisante lorsque le candidat l'a entièrement traitée mais trop de candidats ne l'ont pas déroulée en totalité.

La quatrième partie (cinématique) n'est globalement pas maîtrisée (moyenne 3,5/20). Enfin, la cinquième partie (réseau informatique) n'a été traitée que par 70% des candidats et seulement 3 candidats atteignent la moyenne.

4.5. Conseils aux futurs candidats

Il est nécessaire de connaître les formules de bases en mécanique ainsi que les liaisons cinématiques. Il est également nécessaire d'écrire les formules littérales et d'indiquer les unités dans les résolutions mathématiques.

Certaines questions contiennent deux verbes ce qui signifie que deux réponses sont attendues ; souvent des verbes comme **conclure** ou **commenter** qui attendent des réponses argumentées et doivent s'appuyer sur les valeurs trouvées en première partie de question (extrapoler, exprimer en %, etc.)

Le jury recommande aux candidats d'explorer toutes les parties même s'ils pensent ne pas avoir de connaissances. Certaines questions ne requièrent qu'une recherche d'information dans un document ressources.

Les candidats doivent s'entraîner sur les sujets des années précédentes concernant le réseau car les questions sont très similaires d'une année sur l'autre.

La maîtrise des lois fondamentales des domaines de la mécanique, de l'électricité et de la mécanique des fluides reste un élément fondamental pour la maintenance des systèmes mécaniques automatisés. Il est attendu du candidat une capacité à mobiliser ces différentes lois dans une approche pluritechnologique. Au-delà de la capacité à réaliser des calculs, il est attendu d'un candidat au concours une compréhension des grandeurs physiques et de leurs unités associées aux études menées. Le candidat doit pouvoir mettre en perspective les résultats théoriques obtenus pour les confronter aux performances de la machine.

Il est attendu du candidat une capacité à rédiger de manière claire et lisible les réponses demandées.

L'utilisation de la calculatrice facilite le traitement des questions et permet un gain de temps important.

4.6. Résultats des candidats au CAPLP

Notes obtenues par les candidats au CAPLP sur l'épreuve écrite disciplinaire	Moyenne	07,51/ 20
	Note mini	05,38/ 20
	Note maxi	11,08/ 20

Quatre candidats ont obtenu une note inférieure ou égale à 5/20.

4.7. Résultats des candidats au CAFEP

Notes obtenues par les candidats au CAFEP sur l'épreuve écrite disciplinaire	Moyenne	09,34/ 20
	Note mini	07,69 / 20
	Note maxi	12,62 / 20

Un candidat a obtenu une note inférieure ou égale à 5/20.

5. La 2^{nde} épreuve d'admissibilité : épreuve écrite disciplinaire appliquée

5.1. Organisation et finalités de l'épreuve

Cette épreuve a pour but de vérifier la capacité du candidat à élaborer tout ou partie de l'organisation d'une séquence pédagogique. Le thème est proposé par le jury ainsi que les dossiers techniques et ressources pédagogiques nécessaires (documents professeurs, documents fournis aux élèves, éléments d'évaluation, ...).

Cette épreuve, coefficient 2, a une durée de 5 heures. L'obtention d'une note inférieure ou égale à 5/20 à cette épreuve est éliminatoire.

5.2. Présentation succincte du sujet

Un enseignant est nouvellement nommé sur un poste de professeur dans une Section d'Enseignement Professionnel d'un lycée polyvalent proposant une formation en baccalauréat professionnel Maintenance des Systèmes de Production Connectés (MSPC).

Il doit développer une séquence de formation répondant aux exigences du référentiel pour une classe de première baccalauréat professionnel MSPC. Cette séquence de formation, comportant différentes phases ou étapes pédagogiques imposées, correspond à l'activité et à la tâche professionnelle suivantes :

ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE		TÂCHES PRINCIPALES	
A4	AMÉLIORATION CONTINUE	T 1	Maintenance améliorative d'un système Participer à l'amélioration de la fiabilité et/ou de la maintenabilité et/ou de la sécurité intrinsèque d'un système sans changer la fonction d'origine

L'équipement support à la séquence se situe au sein de l'entreprise PROLAINAT, productrice de desserts gourmands congelés.

Dans le cadre de l'amélioration continue, le service maintenance est en charge des missions suivantes :

- ↳ Accentuer la maintenance préventive des détecteurs ;
- ↳ Améliorer la traçabilité des cartons par l'ajout d'une étiquette QR code.

5.3. Structure de l'épreuve

L'épreuve est composée de quatre parties indépendantes :

PARTIE 1 : Exploiter les documents et le vocabulaire de référence

Objectifs : identifier le cadre réglementaire d'intervention ainsi que le vocabulaire commun du métier de professeur et repérer les points de vigilance à prendre en compte pour l'organisation des séquences de formation du baccalauréat professionnel MSPC.

PARTIE 2 : Analyser les séances d'une séquence et préparer une séance pédagogique

Objectifs : analyser les différentes séances de la séquence et préparer une séance pédagogique liée à la maintenance améliorative "intégration d'une traçabilité des cartons par QR Code".

PARTIE 3 : Analyser et proposer une évaluation

Objectifs : évaluer l'acquisition et les progrès des élèves sur la séquence chaîne d'information.

PARTIE 4 : Exploiter un bilan de compétences

Objectifs : analyser et exploiter un bilan de compétences afin de suivre et adapter le parcours de chaque élève.

PARTIE 5 : Identifier le lien entre BDE / DDFPT/ Entreprises / Enseignants.

Objectif : identifier les liens entre le Responsable du Bureau Des Entreprises (RBDE), le Directeur Délégué aux Formations Professionnelles et Technologiques (DDFPT), les acteurs du milieu professionnel et les enseignants.

5.4. Commentaires du jury

Globalement, le jury a été satisfait de la préparation des candidats à cette épreuve. Cependant, un vocabulaire pédagogique précis reste attendu. Les notes les plus basses reflètent souvent un manque d'approfondissement de la documentation et une difficulté à adopter une posture d'enseignant.

En définitive, une solide compréhension des référentiels est indispensable pour identifier les informations (compétences des métiers du professorat, compétences professionnelles, indicateurs de performance, savoirs associés, certification, PFMP) pertinentes et les intégrer efficacement dans la conception d'un acte pédagogique réussi.

5.5. Conseils aux futurs candidats

Le jury invite les candidats à accorder une attention particulière aux aspects suivants :

- Intégration pertinente du numérique pédagogique au service de l'apprentissage de l'élève : il est attendu que les candidats démontrent comment les outils numériques peuvent être mobilisés de manière efficace pour favoriser l'engagement, la compréhension, l'autonomie et la différenciation pour les apprenants.
- Conception de séquences et de séances d'enseignement ancrées dans une problématique professionnelle concrète : les propositions pédagogiques doivent être contextualisées et montrer un lien direct avec les défis et les réalités du métier visé.
- Définition d'objectifs d'apprentissage précis : les objectifs doivent être clairs, mesurables, atteignables, pertinents et temporellement définis afin de guider l'action pédagogique et l'évaluation.
- Description opérationnalisée du travail attendu de l'élève par activité : pour chaque activité proposée, le candidat doit clairement expliciter ce que l'élève doit réaliser, les compétences mobilisées et les modalités de réalisation mises en œuvre définies par le référentiel.
- Nécessité pour le candidat de se tenir informé des directives officielles de l'Éducation nationale et des mesures en vigueur : une veille informative régulière des Bulletins Officiels et des différentes politiques éducatives est indispensable pour inscrire sa pratique dans le cadre institutionnel en cours.

Enfin, le jury attend de la clarté et du soin apportés à la syntaxe, à l'orthographe et à la bonne utilisation du vocabulaire usuel, pédagogique et technique.

5.6. Résultats des candidats au CAPLP

Notes obtenues par les candidats au CAPLP sur l'épreuve écrite disciplinaire appliquée	Moyenne	13,40/ 20
	Note mini	11,15/ 20
	Note maxi	15,25/ 20

Aucun candidat n'a obtenu une note inférieure ou égale à 5/20.

5.7. Résultats des candidats au CAFEP

Notes obtenues par les candidats au CAFEP sur l'épreuve écrite disciplinaire appliquée	Moyenne	14,10/ 20
	Note mini	12,80 / 20
	Note maxi	15,90/ 20

Aucun candidat n'a obtenu une note inférieure ou égale à 5/20.

6. La 1^{ère} épreuve d'admission : épreuve de leçon

6.1. Organisation et finalités de l'épreuve

Cette épreuve se déroule en trois temps :

- la réalisation de travaux pratiques - durée : 4 heures
- la préparation à la présentation devant le jury - durée : 1 heure
- la soutenance :
 - ↳ présentation devant le jury - durée : 30 minutes maximum
 - ↳ entretien avec le jury - durée : 30 minutes

La réalisation des travaux pratiques s'effectue sur des systèmes didactisés disponibles dans les établissements scolaires. Cette partie permet au jury d'appréhender les compétences du candidat à mener une opération de maintenance corrective (diagnostic et intervention) et une opération de maintenance améliorative (définition d'une solution et intervention).

La soutenance permet au jury d'appréhender les compétences du candidat à la transposition pédagogique des travaux réalisés dans la première partie de l'épreuve. À partir d'un contexte qui lui est imposé, le candidat doit exposer au jury l'organisation pédagogique envisagée et la description des activités proposées aux élèves.

6.2. Notes obtenues par les candidats au CAPLP

Notes obtenues par les candidats au CAPLP sur la réalisation de travaux pratiques	Moyenne	07,44/ 10
	Note mini	03,83/10
	Note maxi	10,00/ 10
Notes obtenues par les candidats au CAPLP sur la soutenance	Moyenne	04,81/ 10
	Note mini	01,35/ 10
	Note maxi	09,70/ 10
Notes obtenues par les candidats au CAPLP sur l'ensemble de l'épreuve	Moyenne	12,26/ 20
	Note mini	06,40/ 20
	Note maxi	19,70/ 20

6.3. Notes obtenues par les candidats au CAFEP

Notes obtenues par les candidats au CAFEP sur la réalisation de travaux pratiques	Moyenne	09,20/10
	Note mini	07,70/10
	Note maxi	10,00/10
Notes obtenues par les candidats au CAFEP sur la soutenance	Moyenne	06,30/10
	Note mini	02,68/10
	Note maxi	09,42/10
Notes obtenues par les candidats au CAFEP sur l'ensemble de l'épreuve	Moyenne	16,22/ 20
	Note mini	11,92/ 20
	Note maxi	19,30/ 20

6.4. Commentaires du jury

1^{ère} partie - travaux pratiques :

Le jury constate que certains candidats passent encore trop de temps à la mise en service des machines retardant d'autant plus le constat de défaillance. Le jury a apprécié que les candidats de cette session maîtrisent la procédure de la consignation électrique ainsi que les prises de mesure au multimètre. L'analyse de ces mesures était également bien traitée dans son ensemble. La plupart des candidats parviennent à identifier la chaîne défaillante sans pour autant parvenir à déterminer l'élément défaillant.

2ème partie - présentation :

Le jury constate souvent que la proposition pédagogique manque d'approfondissement. Elle se résume parfois aux activités réalisées dans la phase de travaux pratiques. Pour autant, les investigations des travaux pratiques ne sont pas suffisamment explorées.

Le jury relève également la difficulté de certains candidats à extraire et exploiter les informations pertinentes du référentiel mis à leur disposition.

6.5. Conseils aux futurs candidats

1ère partie - travaux pratiques :

Le jury conseille aux futurs candidats de mieux structurer la démarche de diagnostic et de maîtriser le rôle des différents instruments de mesure.

Une démarche structurée permet l'identification rapide de la chaîne défaillante, de la hiérarchisation des hypothèses de pannes et l'identification de l'élément défaillant. Une bonne maîtrise du rôle et de l'utilisation des différents instruments de mesure permet ensuite la réalisation des tests et l'élimination des hypothèses inexacts.

Le jury recommande également aux futurs candidats de renforcer leurs connaissances sur les différentes technologies inhérentes au référentiel du baccalauréat professionnel Maintenance des Systèmes de Production Connectés comme la cobotique et la programmation par blocs/VPN (déplacement cartésien, déclaration de variables, boucle, incrément...).

2ème partie - présentation :

Le jury recommande aux futurs candidats de s'approprier le référentiel du baccalauréat professionnel Maintenance des Systèmes de Production Connectés.

S'il n'est pas exigé d'un candidat au concours de connaître ce document par cœur, il doit toutefois pouvoir y trouver rapidement les éléments utiles à l'élaboration de sa proposition pédagogique. Une bonne appropriation de ce document permettra aux futurs candidats d'en extraire les informations utiles à leur proposition pédagogique.

Il est fortement conseillé aux candidats de s'appuyer sur le document de préparation proposé pour préparer la présentation. Le candidat doit aussi présenter les outils numériques et supports utilisés.

Pour cette partie le jury insiste et rappelle aux candidats que la séance doit être située dans une séquence mais que seule la séance doit être détaillée.

7. La 2nde épreuve d'admission : épreuve d'entretien avec le jury

L'épreuve permet de mesurer la manière dont le candidat se projette (ou non) dans le métier en termes de posture professionnelle puis d'identifier (ou non) les motivations à devenir enseignant. Elle est également révélatrice des valeurs portées par le candidat, de sa déontologie, de son éthique professionnelle et de la connaissance de ses droits et obligations en tant que fonctionnaire de l'État. Cette épreuve sollicite, au-delà des aptitudes disciplinaires, les compétences transversales essentielles à l'exercice du métier d'enseignant. Globalement, les candidats ont bien respecté le format de l'épreuve qui est davantage préparée que les années passées.

7.1. Organisation et finalités de l'épreuve

Cette épreuve apparaît à partir de la session 2022 du concours.

Le candidat admissible doit transmettre une fiche individuelle de renseignement à destination du jury concernant ses diplômes/certifications et son parcours personnel et professionnel.

L'épreuve d'entretien avec le jury s'organise en deux parties :

- Première partie (durée 15 minutes) : le candidat présente oralement, pendant 5 minutes maximum, son parcours personnel et professionnel ainsi que ses motivations pour exercer le métier d'enseignant. Les échanges avec le jury permettent d'approfondir les points présentés par le candidat pendant les 5 minutes et inscrire son action dans un établissement scolaire.
- Deuxième partie (durée 20 minutes) : le jury expose deux situations professionnelles au candidat afin de mesurer son appropriation et sa capacité à faire partager les valeurs de la République ainsi que les exigences attendues du fonctionnaire. Chaque situation est présentée oralement au candidat et donne lieu à un échange de 10 minutes avec le jury. La première situation est une situation d'enseignement, la seconde est en lien avec la vie scolaire.

L'épreuve est notée sur 20, seule la note 0 est éliminatoire.

7.2. Notes obtenues par les candidats au CAPLP

Notes obtenues par les candidats au CAPLP sur l'épreuve d'entretien avec le jury	Moyenne	11,90/ 20
	Note mini	01,00/ 20
	Note maxi	20,00/ 20

7.3. Notes obtenues par les candidats au CAFEP

Notes obtenues par les candidats au CAFEP sur l'épreuve d'entretien avec le jury	Moyenne	15,92/ 20
	Note mini	10,50/ 20
	Note maxi	19,00/ 20

7.4. Commentaires du jury

1^{ère} partie de l'épreuve :

Le jury constate que la majorité des candidats présente leur parcours de façon chronologique. Le jury constate que la durée de présentation de 5 minutes est globalement respectée. Les motivations présentées par les candidats sont souvent succinctes et consensuelles. Le jury regrette que le contenu du référentiel des compétences des métiers de l'éducation et du professorat ne soit pas connu de la plupart des candidats. Il en est de même pour les droits et les obligations en tant que fonctionnaire de l'état.

2^{nde} partie de l'épreuve :

Le jury constate avec satisfaction que les situations professionnelles sont, dans l'ensemble, bien comprises et bien analysées par les candidats. Les actions proposées pour répondre aux différentes problématiques posées manquent toutefois de pragmatisme et de réalisme. Le jury qui attend des propositions de mise en œuvre concrètes à court, moyen et long terme constate que les trois temporalités ne sont pas suffisamment explorées.

Le jury apprécie lorsque les candidats proposent des pistes de réflexion mettant en œuvre le collectif ou le travail coopératif au sein de l'EPLE.

Les valeurs de la république et le principe de Laïcité sont cités et correctement mis en corrélation avec les situations proposées.

7.5. Conseils aux futurs candidats

1^{ère} partie de l'épreuve :

Le jury recommande aux futurs candidats de structurer l'exposé de cinq minutes pour sortir de la description chronologique de leur parcours, déjà inscrit dans la fiche individuelle de renseignements.

Ainsi, le jury apprécierait que les candidats mettent davantage en évidence la plus-value que leur expérience antérieure apporte à l'exercice des missions de l'enseignant en transposant et valorisant les compétences transférables. Pour cela, les candidats peuvent s'appuyer sur leurs expériences acquises dans le monde professionnel, dans le monde associatif ou encore dans le cadre de travaux de recherche.

Il est également opportun de développer les raisons majeures et approfondir les motivations qui amènent le candidat à accéder à cette fonction. Le jury pourra ainsi prendre la pleine mesure de ce qui anime le candidat.

2^{nde} partie de l'épreuve :

Le jury recommande aux futurs candidats de consulter et s'appropriier les différentes ressources à disposition du public sur les sites institutionnels.

Le jury attend que les candidats évoquent davantage d'actions de coopération avec les partenaires de l'École et les partenaires extérieurs.

Le jury insiste à nouveau sur la nécessité d'explorer les trois temporalités du traitement des situations.

Enfin, le jury recommande aux futurs candidats de se projeter dans le rôle permanent de l'enseignant « éducateur ».

7.6. Ressources mobilisables

Afin de préparer cette épreuve, le jury conseille aux futurs candidats de prendre connaissance des documents et des sites suivants :

- La description de l'organisation et des attendus de l'épreuve d'entretien avec le jury (<https://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid159421/epreuve-entretien-avec-jury.html>)
- Les droits et obligations du fonctionnaire (<https://www.fonction-publique.gouv.fr/droits-et-obligations>)
- Les articles L 111-1 à L 111-4 et l'article L 442-1 du code de l'Education.
- Le vade-mecum « la laïcité à l'Ecole » (<https://eduscol.education.fr/1618/la-laicite-l-ecole>)
- Le vade-mecum « agir contre le racisme et l'antisémitisme » (<https://eduscol.education.fr/1720/agir-contre-le-racisme-et-l-antisemitisme>)
- « Qu'est-ce que la laïcité ? », Conseil des sages de la laïcité, janvier 2020
- Le parcours magistère « faire vivre les valeurs de la République » (<https://magistere.education.fr/f959>)
- « L'idée républicaine aujourd'hui », Conseil des sages de la laïcité
- « La République à l'Ecole », Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche
- Le site IH2EF (<https://www.ih2ef.gouv.fr/laicite-et-services-publics>)

8. Conclusion

Le jury regrette de devoir formuler à nouveau les recommandations suivantes :

Les candidats qui se présentent à ce concours doivent impérativement **préparer simultanément toutes les épreuves qui le composent**. Il ne faut pas attendre les résultats de l'admissibilité pour préparer les épreuves d'admission.

Il est fortement **recommandé aux candidats de se rendre dans un lycée professionnel**, afin d'approcher la réalité de l'environnement et des pratiques du futur métier de PLP Génie Mécanique option MSMA et de découvrir les aspects organisationnels d'un établissement (structure et fonctions des différentes catégories de personnels, procédures d'orientation, connaissance des différentes instances et de leur rôle).

Les évolutions et mises en œuvre liées à la transformation de la voie professionnelle puis de la réforme du lycée professionnel doivent être connues.

Enfin, le jury regrette de constater les absences non signalées ni excusées des candidats. Nous invitons les candidats à informer la **DGRH, ou le lycée d'accueil de sa non présence** aux épreuves.